

**Commission coquillages arts trainants (hors CSJ)
- GT amande Le Tréport et moule Seine-Maritime -
Vendredi 5 mai 2023**

Etaient présents :

- Dimitri ROGOFF : Président CRPMEM de Normandie
- Lionel BOTTIN : Président CDPMEM du Calvados
- Alexis BOTTIN : navire = Oasis
- Patrick NICOLAY : navire = Nomade, St Jean, Princesses de Mers
- Jérôme CAUVIN : navire = Ami de la Mer
- Eric MARET : navire = Harmonie
- Aurélien RENIER : navire = Gloire à Dieu
- Laurent LECOURTOIS : navire = Gloire à Dieu
- Lévy LEBLANC : navire = Ma Victoire
- Pierre VALLE : navire = Tshot Pierre
- David PIRAUD : navire = La Soupape
- Xavier TETARD responsable pôle halieutique
- Maxime LE GRILL chargé de missions sanitaire & bivalves
- Sonia MULLER responsable pôle ressources transverses

Excusés : Cyril PIRAUD, Ulrick COMTESSE

Ordre du jour :

- Amande Le Tréport
- Moule Seine-Maritime
- Questions Diverses

I- AMANDE DE MER

La commission est réunie aujourd'hui afin d'aborder l'organisation de la campagne amande de mer sur le gisement Le Tréport et les attributions de licence amande de mer gisement Le Tréport.

Il est réalisé un rappel sur la biologie de l'amande de mer.

La biologie de cette espèce est moins connue, la reproduction étant plus aléatoire et les individus ne se reproduisant pas tous les ans. Ces informations sont capitales pour déterminer les mesures d'exploitation.

- **Campagne de prospection :**

Suite aux problèmes météorologiques et aux mouvements sociaux, la campagne de prospection a été réalisée tardivement (du 20 au 24 avril 2023) à bord du navire NJORD.

En tout, il a été réalisé 78 points de prélèvements de 3 minutes sur l'ensemble du gisement (historique + agrandissement).

L'engin qui a été utilisé correspond aux caractéristiques réglementaires. Les résultats concernant les individus inférieurs à la taille commerciale sont à considérer avec beaucoup de précaution. Il serait important pour les campagnes de prospection à venir de réfléchir à utiliser une drague avec une sélectivité moins importante. Un membre indique que le CRPM HDF réalise des campagnes de prospection avec une drague à vénéus mais cela ne permet pas a priori de voir les juvéniles ni de pêcher des individus de plus de 4 cm. L'engin de pêche n'est pas adapté.

A travers la campagne de prospection, on constate que l'engin réglementaire a une capacité satisfaisante de tri. Un membre indique qu'il pense que les amandes croissent à terre car il en observe à terre : Il faudrait faire une étude sur le sujet.

Une proportion plus importante d'individus de taille commerciale est donc observée.

Il n'est pas possible de comparer avec l'année dernière car la zone prospectée est plus importante suite à la demande d'agrandissement.

- **Agrandissement de la zone amande**

La DIRM a transmis l'arrêté préfectoral au mois de novembre permettant d'agrandir la zone amande. Nous attendons donc un retour de la DDTM et de l'IFREMER en ce qui concerne le suivi sanitaire du gisement.

Les professionnels souhaiteraient agrandir la zone par l'amont. Il est expliqué que cela ne relève pas de notre compétence. Si le CRPM HDF met en place une licence, il y a une forte possibilité que la gestion des licences (Normande et HDF) relève de la compétence du CNPMEM

- **Attribution des licences :**

A la demande des professionnels, il est fait un point sur les difficultés rencontrées en interne sur l'absence de récapitulatif des déclarations mensuelles de pêche et sur l'absence d'évolution de la réglementation depuis l'année dernière concernant la définition d'un contingent défini. La chargée de missions en arrêt maladie n'a pas stocké les données sur le serveur commun et ne les a pas transmises non plus ; le niveau de contingent n'a pas été instruit auprès de l'administration.

Les professionnels présents s'inquiètent d'attribuer plus de licence vu le marché fragile. Ils considèrent en effet que le marché est espagnol. Le marché des amandes risque d'être difficile cette année car il se produit la même situation que pour les coquilles et les autres bivalves : les apports conséquents font chuter les prix de vente. Des membres demandent une aide d'Ifremer pour définir un TAC afin d'avoir une idée encore plus précise du seuil à définir dans le cadre d'une pêche durable au vue de la biologie particulière de l'espèce. Il est et rappelé que le TAC d'objectif est là pour définir un seuil pour une exploitation pérenne dans le cadre d'une pêche responsable et durable, ce qui est notre 1er objectif. En conséquence, il est demandé une implication des Ops sur le sujet de la valorisation de cette production.

Nous sommes donc contraints de respecter le contingent de 51 licences fixées dans la délibération depuis 2019 en l'absence d'évolution réglementaire depuis 2021. Dans le respect de la délibération attribution arts trainants, 22 licences sont donc attribuées considérant les 29 renouvellement.

Les professionnels de manière consensuelle, proposent un contingent dit « objectif » considérant la longévité de l'espèce, l'atteinte de la maturité assez tardive et le marché fragile.

Il est donc proposé :

Critère d'éligibilité : utilisation de la licence pendant 15 jours et demi sur la base de justificatif soit 10 marées : déclaration mensuelle obligatoire.

Contingent objectif : 20 licences

Il est proposé d'augmenter le prix de la licence. L'idée de passage à 1000 € la cotisation de la licence est proposée. Cette proposition sera débattue lors de la commission de fin de saison.

Un rappel est également fait concernant les règles de sécurité notamment liées à la pontée. L'année dernière, des appels de la DML nous ont fait remonter des problèmes des pontées. Un point de vigilance doit être fait sur le poids des dragues.

Un membre suggère de poursuivre la campagne un peu plus longtemps pour essayer de développer un marché français.

Mesures d'exploitation :

Date d'ouverture : 5 juin –

Il est proposé :

Date d'ouverture le lundi 5 juin 2023.

Proposition de se réunir fin juillet pour déterminer une date de fermeture.

Il est demandé de pouvoir réaliser deux débarquements par 24h en limitant le nombre de débarquement à 4 par semaine.

II- MOULE SEINE-MARITIME

Il est rappelé qu'il n'y a pas eu d'ouverture du gisement depuis 2020.

En 2017 et 2018 la campagne de prospection a démontré une diminution du gisement.

En 2019, les recrutements étaient positifs.

En 2020, aucune moule n'a été pêchée sur le secteur.

Il n'y a pas eu de campagne de prospection en 2022 et 2023.

D'après les professionnels, à priori, s'il n'y a pas d'exploitation des moules, la moule meurt au bout de 3 ans : il faudra étayer cette affirmation auprès d'Ifremer.

Il faut 4 prélèvements à une semaine d'intervalle pour ouvrir le gisement sachant que le gisement a été fermé depuis 2020.

Au vu du contingent actuel, et du nombre de renouvellement, considérant la fermeture depuis 2020, il est proposé de modifier la délibération création.

La délibération création va donc être modifiée pour fixer un contingent à 17 licences.

Il est rappelé qu'il ne peut pas y avoir d'ouverture avant le 15 juin.

Le CRPMEM de Normandie va se rapprocher de NFM pour les calculs de taux de chair ainsi que pour faire une communication sur le produit. L'objectif est de valoriser le produit.

III- MOULE EST COTENTIN

La prospection a été faite fin mars. Il y a une tâche de naissain de moins de 3 cm. Il y aura un GT prochainement qui débouchera sur une consultation de la commission.

IV- Questions diverses

Les membres présents souhaitent que le listing des membres soient revus.
Les professionnels qui souhaitent participés, sont intégrés.

A Dieppe
Le 05 mai 2023

Le Président du CRPMEM
du CRPMEM de Normandie
Dimitri Rogoff

